

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**Séance du 05/06/2023**OBJET : Subvention exceptionnelle à l'association Vigne des Garçons****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 24****Nombre d'exprimés : 26****Date convocation 30/05/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le cinq juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Emmanuelle SCHARFF, Christophe DEBIZE, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Céline BABUS, Karim MOYENIN OUARDI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Procurations :

Claire ROSIER à Jean-Luc LAFOND
Luc FERJULE à Max DURMARQUE
Stéphane DUTHEIL à Pierre REBUT
Didier RICHERD à Daniel POMERET

Excusés :

Alexis VERMOREL

Angélique ALFRED secrétaire de Mairie assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Jean-Luc LAFOND expose que l'Association de la Vigne des Garçons a sollicité la Mairie concernant une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000€ afin de replanter des vignes.

- Oui l'exposé
- Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

moins Daniel POMERET et Pierre REBUT qui n'ont pas pris part au débat et ne prennent pas part au vote

1°) **APPROUVE** la subvention exceptionnelle d'un montant de 1000€ à l'association vigne des garçons afin de replanter des vignes

2°) **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023

3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire

